

CALENDRIER DES DATES D'INSCRIPTION VACANCES SCOLAIRES 2025/2026

VACANCES DE LA TOUSSAINT
DOUDEVILLAIS ET COMMUNES CONVENTIONNÉES*
DU 08 SEPTEMBRE AU 26 SEPTEMBRE 2025
AUTRES COMMUNES
DU 29 SEPTEMBRE AU 17 OCTOBRE 2025

VACANCES DE NOËL
DOUDEVILLAIS ET COMMUNES CONVENTIONNÉES*
DU 10 NOVEMBRE AU 28 NOVEMBRE 2025
AUTRES COMMUNES
DU 1er DÉCEMBRE AU 19 DÉCEMBRE 2025

VACANCES D'HIVER
DOUDEVILLAIS ET COMMUNES CONVENTIONNÉES*
DU 05 JANVIER AU 23 JANVIER 2026
AUTRES COMMUNES
DU 26 JANVIER AU 13 FÉVRIER 2026

VACANCES DE PRINTEMPS
DOUDEVILLAIS ET COMMUNES CONVENTIONNÉES*
DU 02 MARS AU 20 MARS 2026
AUTRES COMMUNES
DU 23 MARS AU 10 AVRIL 2026

VACANCES D'ÉTÉ
DOUDEVILLAIS ET COMMUNES CONVENTIONNÉES*
DU 27 AVRIL AU 29 MAI 2026
AUTRES COMMUNES
DU 1ER JUIN AU 03 JUILLET 2026

*Actuellement, et jusqu'à mise à jour, les communes conventionnées sont Yvecrique, Bénerville, Gonzeville et Saint-Laurent-en-Caux.

À NOTER :

- Les réservations pour plusieurs périodes de vacances ne sont pas possibles.
Il est donc nécessaire de réinscrire votre enfant par mail (centre-de-loisirs@doudeville.fr) avant chaque période de vacances, aux dates indiquées, en fonction de votre lieu de résidence.

- LE CENTRE DE LOISIRS SERA FERMÉ PENDANT LA DEUXIÈME SEMAINE DES VACANCES DE NOËL, SOIT DU 29 DÉCEMBRE 2025 AU 02 JANVIER 2026.

- NOUVEAUX CRITÈRES DE SÉLECTION À PARTIR DU 1er SEPTEMBRE 2025 :

Après les trois semaines d'inscription pour les Doudevillais et habitants des communes conventionnées, les inscriptions sont ouvertes pour les non Doudevillais et non conventionnés pendant **une semaine**. À la fin de celle-ci, toutes les demandes sont examinées non plus par ordre d'arrivée mais selon le critère suivant : **PRIORITÉ DONNÉE AUX ENFANTS LES PLUS INSCRITS SUR LA PÉRIODE DE VACANCES** (soit les deux semaines pour les petites vacances, et les cinq semaines pour les vacances d'été).

À la suite de cette semaine, les inscriptions restent ouvertes pour les familles qui ont besoin d'inscrire leur(s) enfant(s) qu'une seule semaine ou quelques jours sur la période de vacances, et celles-ci seront traitées par ordre de réception des demandes s'il reste des places disponibles.